

DELIBERATIONS

DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL

Séance du 4 avril 2024

(N° 240404- 01)

FINANCES LOCALES – Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2023

Exposé de la Présidente

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité du compte de gestion du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy « SIDES du canton de Thizy »,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/04/2024
Et de sa publication le 08/04/2024

Délibéré le 04 avril 2024,
La Présidente du SIVU,
Angélique BOUJOT

Le Secrétaire de Séance,



DELIBERATIONS

DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL

Séance du 04 avril 2024

(N° 240404- 02)

FINANCES LOCALES – Approbation du Compte Administratif – Exercice 2023

Exposé de Madame la Présidente

Après avoir pris connaissance du compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy Les Bourgs, de Cours La Ville – Exercice 2023, présenté par Madame la Présidente,

Cette dernière s'étant retirée afin de laisser l'assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.

Après avoir nommé comme présidente de l'assemblée, Madame Delphine CHARRIER,

Et après avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy Les Bourgs, de Cours La Ville – Exercice 2023 faisant ressortir :

- Un déficit de fonctionnement pour l'année N de **31 888.93 €**.
- Un déficit d'investissement pour l'année N de **237 303.98 €**.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		273 257.89		316 742.90
Opérations de l'exercice	465 090.03	433 201.10	273 181.58	35 877.60
Totaux	465 090.03	706 458.99	273 181.58	352 620.50
Résultats de clôture		241 368.96	237 303.98	
Restes à Réaliser			12 261.16	19 499.00
Résultats définitifs		241 398.96		79 438.92

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/04/2024
Et de sa publication le 08/04/2024

Délibéré le 04 avril 2024,
La Présidente du SIVU,
Angélique BOUJOT

Le Secrétaire de Séance,



DELIBERATIONS

DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL

Séance du 04 avril 2024
(N° 240404 - 03)

FINANCES LOCALES – Exercice 2023 – Affectation des résultats

Exposé de Madame la Présidente

Vu la délibération du comité syndical du 04 avril 2024, approuvant le compte administratif de l'exercice 2023 du syndicat intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy
Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023,

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté – (exercice 2022) : Excédent	273 257.89
Résultat de l'exercice 2023 - déficit	- 31 888.93
Résultat disponible à affecter - excédent	+ 241 368.96

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté – Excédent (exercice 2022)	316 742.90
Résultat de l'exercice 2023 - déficit	- 237 303.98
Résultat de l'exercice - excédent	+ 79 438.92

R.A.R. en dépenses :	12 261.16
R.A.R. en recettes :	19 499.00

Le comité syndical

A l'unanimité,

Reporte l'excédent d'investissement qui s'élève à 79 438.92 € au compte 001 en recettes d'investissement et 150 627.22 au compte 1068 en recettes d'investissement

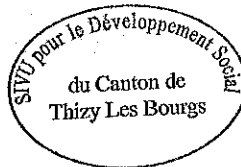
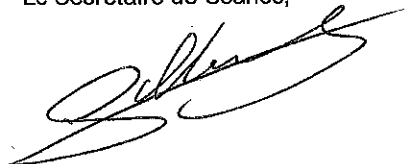
Reporte le déficit d'investissement qui s'élève à 237 303.98 € au compte 001 en dépenses d'investissement

Affecte les résultats de fonctionnement sur le budget 2023 au compte 002 pour 90 741.74 €.

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/04/2024
Et de sa publication le 08/04/2024

Délibéré le 04 avril 2024,
La Présidente du SIVU,
Angélique BOUJOT

Le Secrétaire de Séance,



DELIBERATIONS

DELIBERATION DU COMITE INTER SYNDICAL

Séance du 04 avril 2024

(N° 240404 - 4)

FINANCES LOCALES – Approbation du Budget Primitif – Exercice 2024

Exposé de la Présidente

VU le projet présenté par la Présidente,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

Après avoir délibéré

Le comité syndical

A l'unanimité,

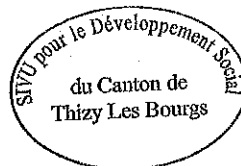
APPROUVE et VOTE, par chapitre, le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du canton de Thizy. Compte tenu de la réserve constituée lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 et par respect du principe de sincérité budgétaire, les deux sections (fonctionnement et investissement) sont votées en équilibre.

Les crédits s'élèvent à :

Investissement : 388 382.49 € en dépenses (dont 12 261.16 € en restes à réaliser de 2023) et en recettes (dont 19 499.00 € en restes à réaliser de 2023).
Fonctionnement : en recettes et en dépenses à 514 221.74 €

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/04/2024
Et de sa publication le 08/04/2024

Le Secrétaire de Séance,



Délibéré le 04 avril 2024,
La Présidente du SIVU,
Angélique BOUJOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AB" or similar initials.